

Le 13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 13 novembre 2017, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Quarante-neuf contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2017-11-01

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 25 octobre 2017;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Nomination des représentants municipaux;
8. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
9. Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc;
10. Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) – Division Drummond;
11. Modification d'assiette d'une servitude d'égout pluvial;
12. Adoption de la politique MADA et comité de suivi;
13. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2016-10;
14. Offres d'achat et vente de l'ancien hôtel de ville;
15. Autorisation pour la tenue de courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la Municipalité;
16. Autorisation pour branchement du lot 6 109 500 du cadastre du Québec (Soudure D.R. Lemire inc.) aux réseaux d'aqueduc et d'égout;
17. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;
18. Révision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
19. Mandat donné à Stratégies immobilières LGP;
20. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Les Baroudeurs;
21. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des motoneiges sur certaines voies publiques de la municipalité – Club de motoneiges Centre-du-Québec inc.;
22. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements;

23. Autorisation pour l'installation et le prolongement de ponceaux;
24. Offre d'achat et vente de terrain – Projet d'entreposage de monsieur André Gras;
25. Entente avec la Commission scolaire de la Riveraine;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil tenues les 2 et 25 octobre 2017
2017-11-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 25 octobre 2017 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, tel que rédigé.
- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 25 octobre 2017, tel que rédigé.

5. Approbation des comptes payés et à payer
2017-11-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 352 101,26 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 4 novembre 2017 totalisant 83 702,98 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 octobre 2017 totalisant 15 232,38 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés au 31 octobre 2017, totalisant 42 972,50 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 octobre 2017 totalisant 210 193,40 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Nomination des représentants municipaux
2017-11-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire nommer des membres du conseil au sein de ses comités consultatifs créés pour l'aider dans son processus décisionnel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer des représentants auprès d'organismes locaux et régionaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard, appuyé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des comités suivants :
 - Comité travaux publics :
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Réjean Labarre
 - Comité incendie :
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Réjean Labarre
 - Comité administration et ressources humaines :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Comité loisirs, culture, aréna et bibliothèque :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Jean Allard
 - Madame Sylvie René
 - Monsieur René Doucet
 - Comité consultatifs d'urbanisme :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Monsieur Mario Laplante
 - Monsieur Jean Allard
 - Madame Louise Boisclair
 - Comité municipalité amie des aînés (MADA) :
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Madame Sylvie René
- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des organismes suivants :
 - Office municipal d'habitation (OMH) :
 - Monsieur Jean-Guy Doucet
 - Madame Sylvie René
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Transport Grand Tronc :
 - Monsieur Jean-Claude Guévin
 - Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska :
 - Monsieur Réjean Labarre

8. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique 2017-11-05

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de

pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Nicolet-Yamaska.

**9. Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc
2017-11-06**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc pour l'année 2018, indiquant des dépenses de 140 900 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2018 est de 7 608 \$, soit 222 \$ de plus que l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René, appuyé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les prévisions budgétaires 2018 de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, telles que déposées et d'autoriser le paiement de la contribution 2018 au montant de 7 608 \$.

**10. Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) – Division Drummond
2017-11-07**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit assurer à ses citoyennes et ses citoyens une couverture adéquate en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que le Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) offre des services médicaux et logistiques lors d'évènement et des interventions en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces services sont raisonnables (1,10 \$/habitant);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet, appuyé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- De requérir les services du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ) – Division Drummond lors d'évènements et d'interventions en situation d'urgence sur le territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;
- D'accorder une subvention de 2 618 \$ au SIUCQ pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2018.

**11. Modification d'assiette d'une servitude d'égout pluvial
2017-11-08**

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation de la propriété sise au 150, rue Allard à Saint-Léonard-d'Aston, préparé par Reynald Prince, arpenteur-géomètre, a révélé que la maison située sur le terrain empiétait sur l'assiette de la servitude d'égout pluvial créée en faveur de la Municipalité aux termes d'un acte publié à Nicolet, le 10 août 2012, sous le numéro 19 328 209;

CONSIDÉRANT que Construction Dany Lefebvre inc. a demandé à la Municipalité de réduire l'assiette de servitude afin de faire cesser l'empiètement de la résidence située au 150, rue Allard;

CONSIDÉRANT que la réduction de l'assiette de cette servitude n'affectera pas son utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser la réduction de la superficie de l'assiette de la servitude créée en faveur de la Municipalité aux termes d'un acte publié à Nicolet, le 10 août 2012, sous le numéro 19 328 209, d'environ 5,82 m², vis-à-vis l'empiètement de la résidence seulement;
- Que tous les frais devront être assumés par Construction Dany Lefebvre inc.;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

**12. Adoption de la politique MADA et comité de suivi
2017-11-09**

CONSIDÉRANT que le 3 novembre 2014, la Municipalité a créé un comité afin d'élaborer une politique et un plan d'action dans le cadre du programme *Municipalité amie des aînés* (MADA);

CONSIDÉRANT que le 13 février 2017, la Municipalité a adopté le plan d'actions de ce programme;

CONSIDÉRANT que le 23 mai dernier, la Municipalité a présenté à ses citoyennes et ses citoyens sa politique et son plan d'actions dans le cadre du projet MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter la politique *Municipalité amie des aînés* telle que présentée le 23 mai dernier;
- De créer un comité de suivi du plan d'actions MADA formé de monsieur Mikael Boucher, coordonnateur aux loisirs et à la culture, des conseillers, Jean-Claude Guévin et Sylvie René et de un (une) représentant(e) du club de l'âge d'or de la municipalité.

13. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2016-10

2017-11-10

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-06-13, la Municipalité a exigé de madame Simone Deslandes la cession d'une partie du lot 6 092 808 projeté, contenant en superficie environ 1 615 m², et le paiement d'une contribution financière de 4 034,54 \$ aux fins de parcs ou de terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que le terrain vendu a fait l'objet d'un lotissement et est maintenant connu comme le lot 6 123 725 du cadastre du Québec, contenant en superficie 1 619,20 m²;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'acquérir, par acte de cession à titre gratuit, de madame Simone Deslandes, le lot 6 123 725 du cadastre du Québec, contenant en superficie 1 619,20 m²;
- De percevoir, lors de la signature du contrat de cession, la somme de 4 034,54\$ due de la part de Madame Deslandes;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston le contrat notarié ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

14. Offres d'achat et vente de l'ancien hôtel de ville
2017-11-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se départir de l'ancien hôtel de ville situé au 370, rue Principale, le plus rapidement possible, afin d'éviter des frais additionnels de chauffage pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu jusqu'à présent, pour la vente de l'ancien hôtel de ville, les offres suivantes :

Offrant	Offre
Gîte des marguerites	12 200 \$
Martin et Jean-François Houle	35 000 \$
Daniel Boisvert	36 500 \$
Gabriel Proulx	40 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René appuyé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre d'achat déposé par monsieur Gabriel Proulx, le 27 octobre 2017, afin de vendre l'ancien hôtel de ville situé au 370, rue Principale, pour le prix de 40 000 \$;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la promesse d'achat, le contrat notarié ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution.

15. Autorisation pour la tenue de courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la Municipalité
2017-11-12

CONSIDÉRANT que le 13 janvier 2017 et le 10 février 2017, monsieur Mario Boucher désire organiser des courses sur neige sur le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood) appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Boucher fournira une preuve d'assurance suffisante pour couvrir le site, les coureurs, les bénévoles et les spectateurs;

CONSIDÉRANT que monsieur Boucher s'engage à réparer le terrain le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard, appuyé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Mario Boucher à utiliser le lot 6 109 499 (ancien terrain de Commonwealth Plywood), le 13 janvier et le 10 février 2017, afin d'y organiser des courses sur neige. Le tout conditionnellement à l'obtention d'une preuve d'assurance adéquate et à la réparation du terrain, le cas échéant.

16. Autorisation pour branchement du lot 6 109 500 du cadastre du Québec (Soudure D.R. Lemire inc.) aux réseaux d'aqueduc et d'égout 2017-11-13

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle usine de l'entreprise *Soudure D.R. Lemire inc.* sur le lot 6 109 500 du cadastre du Québec (866, rang 9);

CONSIDÉRANT que le lot 6 109 500 du cadastre du Québec n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre, appuyé par le conseiller René Doucet ce qui suit :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour le lot 6 109 500 du cadastre du Québec (866, rang 9);
- De facturer au propriétaire de ce lot, tous les frais d'excavation, de branchement et de remise en état des lieux (excavation, conduites, accessoires, sable et autres matériels de remblai, tourbe, asphalte, etc.) qui auront été défrayés par la Municipalité.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, monsieur le maire appel le vote :

- Ont voté en faveur :
 - Sylvie René
 - Réjean Labarre
 - Mario Laplante
- Ont voté contre :
 - René Doucet
 - Jean-Claude Guévin
- Jean Allard

En faveur : 5 Contre : 1

Adoptée à la majorité.

17. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 2017-11-14

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à des travaux d'asphaltage et d'amélioration du rang du Moulin-Rouge pour un montant de 34 089,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée par le ministère des Transports, au montant de 15 000 \$ viendra diminuer les coûts de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**18. Révision budgétaire 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
2017-11-15**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une copie du budget révisé 2017 de l'OMH de Saint-Léonard-d'Aston relatif à des modifications dans les dépenses approuvées en décembre 2016;

CONSIDÉRANT que pour le budget révisé 2017, il y a un déficit de 63 013 \$, dont 10 % doit être assumé par la Municipalité, ce qui représente un montant de 6 301 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil approuvent le budget révisé 2017, daté du 30 octobre 2017, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

**19. Mandat donné à Stratégies immobilières LGP
2017-11-16**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir un plan d'aménagement urbain concernant les lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec (ancien terrain de Commonwealth Plywood) contant en superficie environ 400 000 pieds²;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement a pour but de maximiser l'utilisation du terrain visé;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Stratégies immobilières LGP au montant de 4 750 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De mandater Stratégies immobilières LGP, pour la somme de 4 750 \$, plus taxes, afin de produire une étude de développement du site et une proposition d'un plan conceptuel de développement.

**20. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des VTT sur certaines voies publiques de la municipalité – Club Quad Les Baroudeurs
2017-11-17**

CONSIDÉRANT que le Club Quad Les Baroudeurs demande une autorisation pour circuler dans le rang de la Chaussée, le rang 10, la rue Bon-Air, la rue Béliveau et la rue Principale, entre le rang 9 et le rang 13, en toutes saisons;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Les Baroudeurs, nous informe qu'il n'y a aucun changement pour la circulation et les traverses de VTT sur notre territoire pour la période hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- DE NE PAS autoriser le Club Quad Les Baroudeurs à circuler dans le rang de la Chaussée, le rang 10, la rue Bon-Air, la rue Béliveau et la rue Principale, entre le rang 9 et le rang 13, en toutes saisons;
- D'autoriser le Club Quad Les Baroudeurs à circuler et à traverser, dans les mêmes chemins et aux mêmes endroits que l'hiver dernier, entre le 15 novembre 2017 et le 15 avril 2018.

21. Demande d'autorisation – Traverses et circulation des motoneiges sur certaines voies publiques de la municipalité – Club de motoneiges Centre-du-Québec inc. 2017-11-18

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneiges Centre-du-Québec inc. afin d'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la liste des traverses remises à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre, appuyé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver les traverses de sentiers de motoneiges sur les voies publiques suivantes : rang 13 (entre le 152 et le 183), rang 11, rang 10 (à l'est du 11), rue Béliveau et traverse de chemin de fer, rue de la Station (à l'est du 870), rue des Forges (à l'ouest du 955), rue Beaudoin (à l'est de la Caisse Desjardins Godefroy), rue des Écoles, rue de l'Aqueduc, rue Principale (au sud du 34), rang Saint-Joseph (face au 34, rue Principale);
- D'autoriser la circulation des motoneiges sur les rues Lauzière, Ouellet et Principale pour se rendre aux commerces;

22. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements 2017-11-19

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-10-04 la Municipalité a accepté de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 2 311 300 \$ et portant intérêt au taux variable de base moins 0.15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2017-05;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un troisième versement au montant 496 984,19 \$, taxes incluses, à Sintra inc., pour les travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges, le tout conformément à la recommandation de la firme d'ingénieur WSP inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer deux versements, soit un de 14 331,04 \$ et un autre de 18 882,30 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc., pour la surveillance des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 8 099,12 \$, taxes incluses, à Services EXP inc., pour le contrôle qualitatif lors des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre appuyé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de la somme de 538 296,65 \$, à même l'emprunt temporaire de 2 311 300 \$ relativement au règlement 2017-05 afin d'effectuer le paiement des travaux effectués;

- D'autoriser le paiement de la somme de 496 984,19 \$, taxes incluses, à Sintra inc., conformément à la recommandation du 7 novembre 2017 de la firme d'ingénieur WSP inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 33 213,34 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 8 099,12 \$, taxes incluses, aux Services EXP inc.

**23. Autorisation pour l'installation et le prolongement de ponceaux
2017-11-20**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Normand Lefebvre afin d'installer un nouveau ponceau de 30 pieds de largeur et de 18 pouces de diamètre vis-à-vis le 408, rang du Moulin-Rouge;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Germain René afin de prolonger de 20 pieds le ponceau existant face au 65, rang 10;

CONSIDÉRANT que ces travaux serviront à faciliter l'accès à des champs cultivés.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Normand Lefebvre à aménager, à ses frais, un nouveau ponceau de 30 pieds de largeur et de 18 pouces de diamètre vis-à-vis le 408, rang du Moulin-Rouge;
- D'autoriser monsieur Germain René à prolonger de 20 pieds, à ses frais, le ponceau existant face au 65, rang 10;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au Règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**24. Offre d'achat et vente de terrain – Projet d'entrepôt de monsieur André Gras
2017-11-21**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2017-10-17, la Municipalité avait accepté de vendre à monsieur André Gras des parties des lots 5 516 595 et 6 109 499 du cadastre du Québec, contenant en superficie environ 130 000 pied², pour le prix de 0,28 \$/pi² et de consentir une préférence d'achat sur une autre superficie d'environ 130 000 pied² aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ne pas morceler ce terrain d'environ 400 000 pied² afin d'évaluer correctement les options de développement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a rencontré monsieur Gras afin de lui proposer un autre terrain;

CONSIDÉRANT que monsieur Gras a déposé une offre d'achat pour le lot 6 109 501 du cadastre du Québec, contenant en superficie 149 982 pied², au prix de 0,55\$ / pied² afin de remplacer les parties terrains visées par la résolution 2017-10-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre d'achat déposé par monsieur André Gras afin de vendre le lot 6 109 501 du cadastre du Québec, contenant en superficie 149 982 pied², au prix de 0,55\$ / pied², pour un total de 82 489,94 \$, plus taxes;
- Que l'acheteur devra construire au moins deux bâtiments pour mini-entrepôts, sur le terrain vendu dans les 24 mois suivants la signature du contrat notarié, à défaut de quoi le terrain devra être rétrocédé à la Municipalité;
- Que la Municipalité effectuera la modification de son règlement de zonage afin d'autoriser les activités proposées par l'acheteur (mini-entrepôts) sur le lot 6 109 501;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, la promesse d'achat, le contrat notarié ou tout autre document requis pour donner suite à la présente résolution;
- Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2017-10-17 adoptée à la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

**25. Entente avec la Commission scolaire de la Riveraine
2017-11-22**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire aménager et développer le terrain où est construit le Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que les équipements de loisirs installés sur ce terrain pourront servir aux élèves des écoles primaire et secondaire, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la Municipalité.

CONSIDÉRANT qu'il est possible que la Municipalité doive utiliser une partie du terrain de la Commission scolaire de la Riveraine contigu au terrain du Centre Richard-Lebeau pour réaliser ses projets;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Riveraine est disposée à conclure, avec la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, une entente à long terme (bail emphytéotique ou autres ententes) pour l'utilisation de ses terrains à des fins de loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet appuyé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à conclure avec la Commission scolaire de la Riveraine, une entente à long terme (bail emphytéotique ou autres ententes) afin d'utiliser à des fins de loisirs, une partie du terrain de la Commission scolaire de la Riveraine contigu au terrain du Centre Richard-Lebeau;
- Que le maire et le directeur général sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

26. Période de questions

Début : 20 h 45

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 21 h 5

**27. Levée de l'assemblée
2017-11-23**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 5.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général